

t.311 Haute Volta - CZ/aa

3003 Berne, le 27 août 1974

PROGRAMME DU SERVICE DE LA COOPERATION  
TECHNIQUE SUISSE EN REPUBLIQUE DE  
HAUTE VOLTA

---

Note présentée au Ministère du Plan, du Développement  
rural, de l'Environnement et du Tourisme de la  
République de Haute Volta.

De façon générale, le Service de la Coopération technique cherche à contribuer, par l'intermédiaire des programmes auxquels il participe en Afrique occidentale, à la formation du personnel autochtone pouvant promouvoir le développement économique et social du pays, à la création des ressources nécessaires ainsi qu'à la création d'emplois et d'autres conditions pouvant favoriser le développement. Le caractère de développement intégré et la participation effective de la population aux programmes de développement constituent deux aspects importants pour le Service de la Coopération technique suisse.

Peuvent entrer en ligne de compte pour une contribution éventuelle du Service de la Coopération technique suisse les domaines suivants:

- le développement rural intégré (p.ex. dans le cadre des ORD); la contribution suisse peut aussi bien porter sur l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, la constitution de coopé-

- 2 -

ratives ou de caisses de crédit ou d'épargne que sur le développement social (par ex. formation féminine, développement communautaire);

- l'éducation et la formation: formation professionnelle, éducation rurale, réforme de l'enseignement scolaire tendant à intégrer celui-ci dans le milieu, formation de cadres pour le développement tels que vulgarisateurs, encadreurs et agents de développement communautaire, etc;
- l'hydraulique et l'équipement rural, dans la mesure où ces programmes sont intégrés dans les programmes de développement de la région;
- la reforestation;
- la production artisanale ou industrielle: la promotion artisanale (notamment dans le cadre du développement rural), la production de produits essentiels d'équipement (p.ex. matériel agricole, matériel scolaire), des produits de consommation ou de produits pouvant être exportés;
- la médecine préventive (éducation sanitaire de base, éducation nutritionnelle, etc).

Le cas échéant, peuvent également être considérés pour une aide financière (conditions analogues à celles de la Banque internationale de Développement) des programmes d'infrastructure ou d'équipement qui sont essentiels pour le développement économique et social du pays.

## 2. ENGAGEMENTS ET VERSEMENTS DEJA EFFECTUES

Jusqu'au 31 mai 1974, la Confédération suisse a engagé à fonds perdu - au titre de la coopération technique avec la République de Haute Volta - le montant de frs. 3'285'000.- pour les projets suivants:

### 2.1. Projets réalisés en Haute Volta

- 2.1.1. Centre de formation artisanale et rurale à Nouna (Pères Blancs)  
Frs. 199'000.- pour l'extension des installations (notamment un atelier de réparation pour radio) ainsi que pour l'affectation de 3 assistants techniques d'une organisation privée suisse.

- 2.1.2. Collège secondaire catholique de jeunes filles à Ouagadougou  
Frs. 225'000.- pour une partie des constructions et de l'équipement.
- 2.1.3. Centre d'études économiques et sociales de l'Afrique occidentale (CESAO) à Bobo-Dioulasso (Pères Blancs)  
Frs. 2'390'000.- a) sous forme d'octroi de bourses (frais d'écolage et frais de subsistance), b) pour l'évaluation du Centre effectuée par le CESAO lui-même et pour une étude visant la réorientation du Centre et c) pour l'affectation de 5 assistants techniques de la Confédération suisse.
- 2.1.4. Collège d'enseignement mixte à Dédougou  
Un premier crédit de frs. 500'000.- (accordé en 1967) pour la construction du collège par une organisation catholique (Congrégation des Soeurs de St-Joseph); cette organisation s'étant retirée du projet à la suite de la nationalisation de l'enseignement primaire, la Confédération suisse n'a versé que frs. 170'000.- avant l'interruption des constructions. Un nouveau crédit de frs. 555'000.- a été accordé en 1973 pour la poursuite des constructions réalisées au nom du Ministère de l'Education.
- 2.1.5. Centre de promotion féminine rurale à Dissin (CESAO - Pères Blancs)  
Frs. 15'000.- pour l'affectation de 2 assistants techniques d'une organisation privée suisse.
- 2.1.6. Centre culturel (privé) à Koudougou  
Frs. 9'000.- pour l'affectation d'un assistant technique d'une organisation privée suisse.
- 2.1.7. Garage du Ministère de la Santé à Ouagadougou  
Frs. 152'000.- pour l'affectation de 2 assistants techniques de la Confédération suisse.
- 2.1.8. Centre national de perfectionnement d'artisans ruraux (CNPAR) à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (BIT)  
Frs. 240'000.- pour l'affectation de 2 assistants techniques de la Confédération suisse.

Jusqu'au 31 décembre 1973, frs. 1'989'700.- du montant engagé avaient été versés; la différence entre les engagements et les versements s'explique notamment par le fait que plusieurs crédits n'ont été engagés que vers la fin de 1973. Il s'agit entre autres des crédits pour l'affectation d'assistants techniques au CESAO, au Garage du Ministère de la Santé et CNPAR ainsi que du deuxième crédit pour le Collège d'enseignement mixte à Dédougou.

## 2.2. Octroi de bourses

De 1961 à fin 1973, la Confédération suisse a octroyé les bourses suivantes à des ressortissants de la République de Haute Volta:

### 2.2.1. Pour des stages en Suisse

1 bourse ( 2 mois)	dans le domaine de l'agriculture:
26 bourses (125 mois)	" " " des postes et télécommunications;
2 bourses ( 36 mois)	" " " de l'information.

### 2.2.2. Pour des stages en Haute Volta (nombre de bourses compté à partir de 1969)

20 bourses (163 mois) pour la participation à des cours au CESAO.

### 2.2.3. Pour des stages dans un pays tiers (nombre de bourses compté à partir de 1969)

8 bourses (62 mois) pour la participation à des cours de l'Institut Panafricain du Développement à Douala (Cameroun).

## 3. PROJETS A L'ETUDE

Le Service de la Coopération technique de la Confédération suisse étudie en outre l'octroi de crédits pour les projets énumérés ci-dessous. Sauf pour le Centre de Formation de monitrices pour l'éducation rurale (point 3.2.1.), aucun crédit n'a cependant encore été accordé pour ces projets et les montants provisoirement réservés ne constituent en aucune manière un engagement.

### 3.1. Projets pour lesquels la Coopération technique suisse a déjà contribué

#### 3.1.1. Centre national de perfectionnement d'artisans ruraux (CNPAP) à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (voir 2.1.8.)

Crédit pour la constitution d'un fonds de roulement pour l'équipement et les matières premières ainsi que pour l'affectation d'un troisième assistant technique.

Montant provisoirement réservé mais pas encore engagé:  
Frs 400'000.-.

#### 3.1.2. Centre d'études économiques et sociales de l'Afrique occidentale (CESAO) à Bobo-Dioulasso (voir 2.1.3.)

Crédit pour frais d'exploitation faisant suite aux crédits précédents.

Montant provisoirement réservé mais pas encore engagé:  
Frs 900'000.- pour trois ans.

### 3.2. Nouveaux projets

#### 3.2.1. Centre de Formation de monitrices pour l'éducation rurale à Kamboincé

Crédit pour constructions et équipement: a) mise à disposition d'un architecte et chef de chantier chargé d'élaborer les plans et de réaliser les constructions; b) financement des constructions et de l'équipement pour un montant total de frs 455'000.-. Le projet d'accord entre la République de Haute Volta et la Confédération suisse est soumis au Ministère du Plan pour approbation ou modification.

#### 3.2.2. Contribution à la mise en place de l'ORD de l'Est (Fada N'Gourma)

Prise en charge des frais d'investissement et d'équipement, constitution d'un fonds de roulement pour l'équipement des agriculteurs, prise en charge éventuelle de certains frais récurrents, au besoin mise à disposition de personnel expatrié ou de consultants, en vue de la réalisation d'un programme de développement intégré dans un des trois secteurs de l'ORD de l'Est. Un avant-projet de programme qui pourrait être co-financé par la Coopération technique suisse est en préparation à la Direction des Services agricoles. Une note est remise à la Direction des Services agricoles résumant les conclusions des entretiens de Mlle I. Cornaz, collaboratrice du Service de la Coopération technique suisse, chef de groupe pour l'Afrique occidentale, et de M. D. Beti,

attaché à l'Ambassade de Suisse pour les questions de coopération au développement, résidant à Ouagadougou, avec la Direction des Services agricoles.

Montant provisoirement réservé mais pas encore engagé: frs. 1'250'000.- pour 5 ans.

### 3.2.3. Equipement agricole

Octroi éventuel d'une subvention pour l'équipement, par l'intermédiaire des ORD, des agriculteurs en matériel agricole et en pesticides pour la prochaine campagne agricole: Projet à l'étude à la suite de l'appel Waldheim.

Montant provisoirement réservé mais pas encore engagé: frs. 750'000.-.

### 3.2.4. Développement social: projets d'animation rurale à Banankeledaga, Bangera et Dissin

Ces projets sont mis en place par le CESAO. Le Service de la Coopération technique étudie ces projets et examine avec le CESAO les conditions d'une contribution éventuelle. La prise en charge progressive des actions par la population et le financement complémentaire ultérieur par des groupements locaux et/ou le Ministère de tutelle devront être assurés.

## 4. PROJETS OU PROGRAMMES AU SUJET DESQUELS DES CONTACTS ONT ETE ETABLIS

### 4.1. Développement social: contribution au programme de la Bougouri-Ba

Une première demande avait été adressée à la Coopération technique suisse en 1972 pour un programme financé actuellement par Misereor. Le Service de la Coopération technique est prêt à étudier, en vue d'un co-financement éventuel, un nouveau programme élaboré à la suite de la réorganisation du Ministère de la Santé et des Affaires sociales. Il devrait s'agir de préférence d'une contribution à un programme de développement intégré.

### 4.2. Centre de Formation de jeunes agriculteurs à Dionkélé

Le Service de la Coopération technique attend un avant-projet pour une contribution éventuelle, avant-projet qui sera élaboré par la Direction des Services agricoles.

#### 4.3. Hydraulique et Equipement rural

Il s'agirait de mettre à disposition un complément d'équipement pour le forage, d'équiper en pompes manuelles les forages du secteur de Tougan (et éventuellement d'autres secteurs du Nord) et de constituer une, éventuellement deux, équipes d'entretien. Coût total, selon le nombre de pompes et le nombre d'équipes: CFA 30'250'000.- à 51'000'000.-. Les premières indications concernant cette demande qui n'a pas encore été formulée officiellement ont également été fournies à Mlle Cornaz en août 1974.

Le Service de la Coopération technique étudie la possibilité d'entrer en matière pour une contribution éventuelle dans ce secteur en 1975 et, dans le cas d'une décision positive, reprendra contact avec la Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement rural pour une étude plus approfondie de la demande ou l'étude d'une autre contribution dans le secteur de l'hydraulique et de l'équipement rural.

#### 5. PROJETS PRESENTES AU SERVICE DE LA COOPERATION TECHNIQUE ET TRANSMIS A UN AUTRE SERVICE DE LA CONFEDERATION SUISSE

##### 5.1. Santé rurale: mise à disposition de 50 véhicules ambulances pour la région sahélienne de la Haute Volta

La demande a été présentée lors de la récente mission à Ouagadougou de Mlle Cornaz.

Estimation du coût: CFA 98'300'000.-.

Le Service de la Coopération technique suisse ne peut entrer en matière pour ce projet mais le dossier a été transmis à l'instance compétente pour l'aide humanitaire dans le cadre du Département politique fédéral.

##### 5.2. Santé: Construction de la Banque de sang à Ouagadougou

Demande présentée en même temps que celle pour l'équipement en ambulances. Estimation du coût: CFA 26'935'000.-. Mêmes remarques que pour l'équipement en véhicules ambulances.

LE DELEGUE A LA  
COOPERATION TECHNIQUE  
p.o.

*Wilhelm*

(R. Wilhelm)